

Note de rentrée : année scolaire 2025-2026

Voici quelques renseignements utiles :

Adresse : École élémentaire Les Bosquets

13, rue de l'école

68127 SAINTE CROIX EN PLAINE

Adresse de courriel : ce.0680203b@ac-strasbourg.fr

Site internet : <https://lesbosquets.toutemonecole.fr>

Téléphone : 03.89.22.08.32

Journée de décharge de M. SCHELCHER Luc, le directeur : les lundis, aux horaires de classe et un jeudi sur trois.

L'équipe enseignante de notre école se compose de :

M^{me} Céline Ritter en classe de CP

M^{me} Muriel Bon en classe de CE1 section

Mme Amélie Glotain pour les CE1 et CM1 bilingues, les mardis et vendredis

M^{me} Laurence Niederberger en classe de CM1/CM2

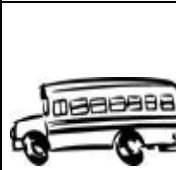
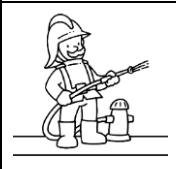
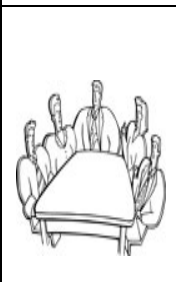
Mme Estelle Baeumlin, en classes bilingues CP et CE2/CM2 pour la partie allemande

Mme Julie Glasser, en classes bilingues CP/CM1 et CE2/CM2 pour la partie française.

M. Luc Schelcher, directeur et chargé de la classe de CE2/CM1, complété les lundis et un jeudi sur trois par M^{me} Loriane Demougin

Nota bene : Dans un cadre national, tous les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 qu'ils soient bilingues ou non, seront évalués durant le mois de septembre en mathématiques et en français par leur enseignant(e).

	HORAIRES DE L'ÉCOLE : L'accueil a lieu de 8h20 à 8h30 et de 13h50 à 14h00 tous les jours de la semaine à l'exception du mercredi. L'accueil et la surveillance des élèves ne sont effectifs qu'à compter de ce moment (il est donc vivement recommandé aux parents de veiller à ce que leur(s) enfant(s) n'arrive(nt) pas plus tôt devant l'école, surtout les jours de pluie). Je vous rappelle que votre enfant n'est pas autorisé à entrer dans l'enceinte avant le début de la surveillance même pour y déposer son vélo. Heures d'entrée en classe : 8h30 et 14h00. Heures de sortie de la classe : 12h et 16h30. Pendant le temps scolaire, toutes les entrées se font en sonnant au portillon côté périscolaire. Vous serez informés des heures d'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) de votre enfant ; veillez à noter les jours et horaires concernés. La ponctualité est exigée et tout retard ou absence devra être justifié(e) par le biais du cahier de liaison. Les parents voudront bien attendre leur enfant à 12h et 16h30 à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement.
	ABSENCES : Les parents doivent impérativement en informer l'école. Ils sont tenus de venir chercher leur(s) enfant(s) à l'école pour une absence en cours de journée. En aucun cas, un enfant ne sera autorisé à quitter l'école seul durant les cours. Toute absence doit être signalée par les parents par téléphone ou par mail. Quatre demi-journées d'absence non justifiées dans le mois font l'objet d'un signalement à l'inspection.
	RELATIONS PARENTS-ENSEIGNANTS : Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial, dont les enseignants pourront tenir compte. Ils peuvent rencontrer les enseignants sur rendez-vous, contacter le directeur le lundi durant les heures scolaires (journée de direction).
	PISCINE : Toutes les classes iront à la piscine Sirénia de Vogelgrun. Cette année, les séances seront regroupées sur deux semaines et demie en mars et avril 2026. Pour les élèves de CP bil, CE1, CE1bil et de CM1bil (séance 9h30-10h10) et ceux des classes de CP mono et CM1-CM2 mono (séance de 10h15 à 10h50) : du mardi 3 mars au jeudi 19 mars inclus. Pour les classes de CE2-CM1 mono et de CE2bil-CM2bil (séance de 10h15 à 10h50) : du mardi 24 mars au vendredi 10 avril inclus. La réunion d'information aura lieu début décembre pour les parents accompagnateurs. Des stages piscine, vous permettant d'accompagner et d'encadrer un groupe d'élèves, auront lieu courant du mois de septembre. L'agrément obtenu est valable 5 ans. Les dates et lieux de ces formations vous ont déjà été envoyés par mail. Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à contacter le directeur via le mail de l'école.

	VACANCES (la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués) : Toussaint : du samedi 18 octobre 2025 au lundi 3 novembre 2025 Noël : du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026 Hiver : du samedi 14 février 2026 au lundi 2 mars 2026 Printemps : du samedi 11 avril 2026 au lundi 27 avril 2026 Pont de l'Ascension : du mercredi 13 mai au lundi 18 mai 2026 Été : à partir du samedi 4 juillet 2026
	ASSURANCE : Une couverture individuelle est obligatoire pour toutes les activités qui ne s'effectuent pas dans l'enceinte de l'école. La famille est bien sûr libre de choisir son assureur. Seule la "responsabilité civile" est obligatoire, mais un enfant non couvert par une assurance "individuelle accident" risque d'être exclu de ce type d'activité (sorties, ...). Pour une couverture optimale, il est préférable de faire porter la mention « scolaires et extrascolaires ».
	EXERCICES PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) : Dans le cadre des obligations ministérielles, l'école se doit d'effectuer deux exercices par trimestre : un incendie et un autre choisi parmi la tempête, le séisme ou encore l'intrusion extérieure (attentat). Ces exercices sont préparés en classe avec les élèves ; le but est de leur faire acquérir des réflexes en cas de crise. J'en profite pour vous rappeler que l'école sera fermée à clef durant les heures de classe.
	MATÉRIEL : Les manuels prêtés par l'école doivent être couverts proprement (sans coller le scotch directement sur les couvertures des livres) et ne porter aucune écriture à l'intérieur. En cas de perte ou d'endommagement, le prix du livre vous sera demandé.
	COOPÉRATIVE : Le montant des dons est fixé à 22.60 €, soit 2.60 € d'adhésion à l'OCCE 68, et 20 € pour la coopérative scolaire (montant fixé lors du conseil d'école du 17.10.2017). Chaque enseignant transmettra également aux parents de ses élèves le montant des frais engagés pour l'achat du matériel de rentrée. La coopérative (OCCE) permet de couvrir des frais comme l'achat de matériel pédagogique spécifique à la classe, l'aide au financement des projets, des activités, des sorties, des classes vertes....
	CONSEIL D'ÉCOLE : Des parents délégués sont élus chaque année. Leur rôle est d'être à votre écoute et de vous représenter au Conseil d'école. Cette année, les élections des représentants des parents au Conseil d'École auront lieu le vendredi 10 octobre 2025. Le vote s'effectuera uniquement par correspondance. Les parents candidats doivent se constituer en listes et <u>se faire connaître auprès du directeur au plus vite</u>. Merci ! <u>Dates prévisionnelles des conseils d'école</u> : 1^{er} trimestre : vendredi 7 novembre 2025 à 18h ; 2^{ème} trimestre : vendredi 13 mars 2026 à 18h ; 3^{ème} trimestre : vendredi 19 juin 2026 à 18h.
	PAPIERS ADMINISTRATIFS : Merci de retourner à l'école pour le vendredi 5 septembre au plus tard : - la fiche de renseignements avec les corrections notées en rouge. - l'attestation d'assurance. NB : Vérifiez bien les adresses mails. Précisez bien, sur la fiche individuelle les personnes à joindre en cas de maladie ou d'accident ainsi que leurs numéros de téléphone. En cours d'année, n'oubliez pas de nous signaler tout changement de votre situation, de votre numéro de téléphone portable et d'adresse mail sur le mail de l'école. Si votre enfant souffre d'asthme, d'allergies ou autres, qu'il y ait un PAI ou pas, merci de le signaler pour que l'ensemble de l'équipe éducative soit informée.
	RÉUNIONS PARENTS-ENSEIGNANTS : Les parents sont invités à la traditionnelle réunion de début d'année scolaire, destinée à une prise de contact parents-enseignants et à la présentation du mode de fonctionnement de l'école et de chaque classe. Les réunions auront lieu : - le vendredi 5 septembre à 17h30 pour les élèves de CE1bil-CM1bil (Mme Glotain, partie allemande), 18h pour les CE2bil-CM1bil-CM2bil et 18h45 pour les CPbil (Mmes Baeumlin et Glasser) - le lundi 8 septembre à 18h pour la classe de CP monolingue (Mme Ritter) - le mardi 9 septembre à 18h pour la classe de CM1-CM2 monolingue (Mme Niederberger) - le jeudi 11 septembre à 18h pour la classe de CE2-CM1 (Mme Demougin, M. Schelcher) - le vendredi 12 septembre à 18h pour la classe de CE1 section (Mme Bon). Ces réunions n'ont pas pour objet l'étude de cas particuliers, les parents souhaitant rencontrer personnellement l'enseignant de leur(s) enfant(s) sont priés de solliciter un rendez-vous.

Merci de bien vouloir signer le talon collé dans le cahier de liaison, correspondant à la réception et la lecture de cette note de rentrée qui est à conserver. Elle sera également disponible sur le site de l'école :

<https://lesbosquets.toutemonecole.fr>

Toute l'équipe éducative vous remercie d'avance pour votre engagement à ses côtés et souhaite à votre enfant une excellente année scolaire.

Le directeur, M. Schelcher Luc